



Résumé non technique - Etude d'impact environnemental Mise à jour

Centre commercial ONDEMIA CENTER

Commune de Païta

2021 CAPSE 12280-01_RNT rev1

Avril 2022

Dossier au titre du Code de l'Environnement de la Province Sud

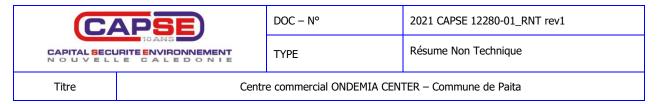
SARL PROMOWEST

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex
Tel.: 25 30 20 – Fax: 28 29 10 – E-mail: capse.nc@capse.nc
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

Page 1

Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels. Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.

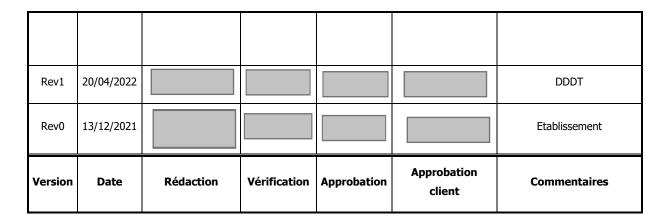


Titre : Résumé non Technique de l'étude d'impact environnemental - Centre commercial Nova

Demandeur: SARL PROMOWEST

Destinataire(s): Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT)

HISTORIQUE DU DOCUMENT



Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la règlementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.



DOC – N°	2021 CAPSE 12280-01_RNT rev1

TYPE

Résume Non Technique

Titre

Centre commercial ONDEMIA CENTER – Commune de Paita

SOMMAIRE

AV	ANT PROPOS	4
1	CONTEXTE	[
	ETAT INITIAL	
3	ETUDE DES IMPACTS	7
4	Coûts des mesures	. 26



	DOC – N°	2021 CAPSE 12280-01_RNT rev1				
	TYPE	Résume Non Technique				
-+-	stre commercial ONDEMIA CENTED. Commune de Daita					

Centre commercial ONDEMIA CENTER - Commune de Paita

AVANT PROPOS

L'objet de la présente étude concerne le projet de construction du centre commercial ONDEMIA CENTER sur la commune de Païta.

Ce projet nécessite la création de deux exutoires au niveau de la rivière Ondémia avec des défrichements dans la bande des 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau.

D'après le Code de l'Environnement de la province Sud, Livre I, Titre III, article -130-3, ce projet est soumis à la procédure de l'étude d'impact environnemental ainsi qu'à une demande d'autorisation de défrichement.

Conjointement à l'étude d'impact environnementale, une étude d'impact hydraulique ainsi qu'une demande d'occupation du domaine public fluvial (DAODPF) ont également été rédigées.

Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental cité ci-dessus.



DOC – N°	2021 CAPSE 12280-01_RNT rev1
TYPE	Résume Non Technique

Centre commercial ONDEMIA CENTER - Commune de Paita

1 CONTEXTE

Objet du dossier

Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet d'un centre commercial d'une surface d'environ 65 a 99 ca sur la commune de Paita. Ce projet nécessite la création de deux exutoires au niveau de la rivière Ondémia avec des défrichements dans la bande des 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau.

La commune de Païta est engagée dans une période nécessaire de développement de son parc d'habitats résidentiels et de ces activités industrielles et commerciales. La création de lotissements résidentiels correspond à un besoin en corrélation avec l'évolution démographique de la population de Païta mais également du Grand Nouméa.

Ce projet permettra à terme d'offrir des logements à proximité des pôles économiques source d'emplois de Païta, les zones industrielles ZIZA et ZICO, ainsi qu'à proximité des commerces de Savannah et des voies de communication.

Présentation et justification du

projet

Du début de la conception au dépôt du permis de lotir, le projet a évolué afin de prendre en compte au mieux les principaux enjeux environnementaux du terrain et réduire les impacts environnementaux du projet :

- Le projet a fait l'objet d'une caractérisation des cours d'eau en présence. Bien qu'aucun cours d'eau n'ait été identifié comme tel par la DAVAR, il a été décidé de conserver en parcelle Nord, un linéaire comportant une belle zone humide, afin de garantir un bon écoulement des eaux en période de forte pluie;
- La topographie du site implique des terrassements de grande ampleur. Ces derniers ont été réfléchis de manière à éviter l'apport de matériaux extérieurs.

Ce travail d'évolution du projet face aux enjeux environnementaux entre dans la démarche de l'application de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) de l'évaluation environnementale d'un projet. Il s'agit de mesures d'évitement. Ces mesures d'évitement sont détaillées dans l'étude d'impact associé.

Le site d'implantation du projet se situe sur les lots n°25 (la totalité du lot) et n°11 (une partie pour 13a 35 ca) du lotissement « MORCELLEMENT BARONNET LEOPOLD 'MA PLAINE' » de la commune de Paita.

Localisation

Numéro de lot	NIC	Superficie totale	Surface liée au projet	Commune	Section cadastrale	Lotissement
25	638552- 1150	55a 0ca	55a 0ca	PAITA	PAITA	Morcellement Baronnet Leopold 'Ma Plaine'
11	638552- 1167	1ha 2a 0ca	13a 35ca	PAITA	PAITA	Morcellement Baronnet Leopold 'Ma Plaine'
10	638552- 1276	1ha 7a 0ca	0	PAITA	PAITA	Morcellement Baronnet Leopold 'Ma Plaine'



DOC – N°	2021 CAPSE 12280-01_RNT rev1				
TYPE	Résume Non Technique				
: LONDENTA CENTED C. L.D."					

Centre commercial ONDEMIA CENTER - Commune de Paita

2 ETAT INITIAL

Milieu physique

Qualité de l'air :

En l'absence d'industrie émettant des pollutions atmosphériques, la qualité de l'air sur la zone d'étude semble bonne. Cependant, le projet se situe aux abords d'un axe routier important qui est la route territoriale R.T.1.

Hydrologie:

Il n'y a pas de cours d'eau ni de talweg sur le terrain même du projet.

Le terrain est bordé dans sa partie Est par un cours d'eau (la Ondémia). L'emprise du projet est située en zone inondable (aléa moyen et zone à l'est aléa fort).

Sol:

Le site se trouve sur des formations fluviatiles et littorales. Il s'agit de formations à capacité d'érosion très forte (9/10 sur l'échelle d'érodabilité, G. Luneau, 2006, Spatialisation de l'aléa érosion en Nouvelle-Calédonie). Il conviendra donc de prendre des précautions quant aux fondations à réaliser et à la gestion des eaux de ruissellement afin de limiter les phénomènes érosifs.

Milieu naturel

Espace naturel:

La zone d'étude ne présente aucun écosystème d'intérêt patrimonial et présente des traces d'incendies passés.

L'emprise du projet n'est pas dans une zone de vigilance des forêts sèches. Ces dernières se trouvent plus à l'ouest (à environ 1,2 km m) et plus à l'est (à environ 3,6 km). Ces patchs sont connectés et le projet est concerné par un corridor écologique entre ces deux patchs de forêts sèches

Flore:

Une visite de l'état initial du site a été faite par CAPSE NC le 12 novembre 2021. Elle a révélé que l'emprise du projet ne présentait aucun intérêt particulier au niveau de la flore. Différentes formations végétales principales ont pu être identifiées qui sont : une forêt rivualire dégradée, une zone herbacée et une forêt de niaoulis au nord de l'emprise.

Faune:

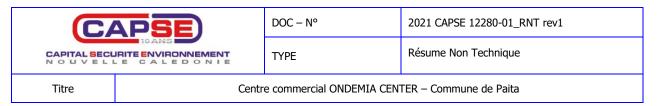
Il n'a pas été réalisé d'étude approfondie de la faune du site d'étude néanmoins au vu des observations faite sur le terrain, la faune et plus particulièrement l'avifaune du site ne présente pas de particularisme exceptionnel par rapport aux autres formations similaires pouvant être prospectées en zone péri-urbaine.

Une zone « IBA indicatives – Important Birds Areas » est présent à 3,3 km au nord du projet et à 3,6 km au sud du projet.

Milieu humain

Le site désigné pour le projet d'aménagement est une zone inoccupée à l'heure actuelle. Toutefois, la végétation et installations en présence démontrent une parcelle longtemps défrichée.

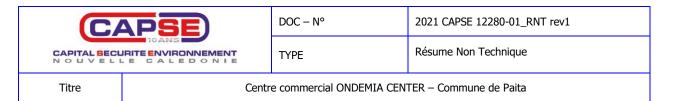
En 2014 (couche Georep d'occupation du sol) l'emprise du projet est classée comme dans un « tissu urbain discontinu » à proximité d'une strate arbustive qui longe le cours d'eau Ondémia à l'amont du projet.



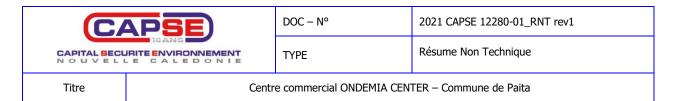
3 ETUDE DES IMPACTS

EVALUATION DES IMPACTS

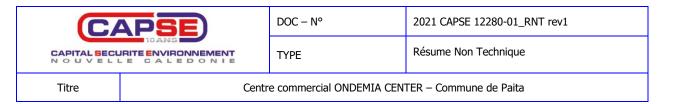
	MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi	
Qualité de l'air	 Chantier Les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site; Les gaz de combustion des groupes électrogènes potentiellement nécessaires; Les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins; Les poussières émises par les travaux généraux (opération de meulage, tronçonnage, etc.). 		Chantier Les rejets de gaz de combustion des engins et véhicules seront conformes aux facteurs d'émissions fixés dans le décret n°2000-1302 du 26 décembre 2000. L'échappement des gaz de combustion ne comportera aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux. Les engins sont des équipements entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion. Les zones mises à nue pourront faire l'objet d'arrosages réguliers en période sèche (préconisation chantier vert).		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire	



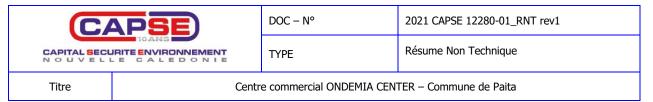
	MILIEU PHYSIQUE						
Thèmes Impacts potentiels du projet sur l'environnement			Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi		
	Exploitation En situation d'exploitation, les polluants atmosphériques directement imputables au centre commercial sont les gaz d'échappement issus du moteur thermique des véhicules.		- Les zones de voirie seront revêtues, évitant ainsi l'envol de poussières engendré par la circulation. - L'aménagement du site et son plan de circulation permettront la réalisation de manœuvres et de déplacements aisés. - Mise en place d'un plan de circulation pour une fluidité optimale, afin de réduire les phases d'arrêt et de démarrage.		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire		
Gestion des eaux	Chantier Les pollutions et matières en suspension éventuellement entrainées par les eaux pluviales se déverseront dans le cours d'eau Ondemia présent à l'Est du site ou au niveau des points bas au Sud-Est du site. Pour rappel, ce cours d'eau se jette dans la mer à environ 1,2 km du projet. Les pollutions pouvant être engendrées par le chantier sont principalement : - Le travail des engins en bordure du lit du cours d'eau, - Les eaux pluviales ruisselant sur les terrains remaniés, ces eaux pouvant contenir des matières en suspension et sédiments, traces d'hydrocarbures en provenance des engins de chantier, macro-déchets (plastiques, papiers,		Chantier Mesure d'évitement - La cote altimétrique générale du rez-de-chaussée est à 7,80 NGNC, soit 24 cm au-dessus des 7,56 NGNC de la crue centennale, - Les altimétries générales du terrain sont travaillées pour que le projet n'ait aucun impact sur le niveau général des crues (impact 0 cm), - Le vide-sanitaire sous bâtiment est dimensionné et la structure organisée pour que le reflux des eaux de crues se fasse de façon naturelle et sans retenue d'eau. Le projet étant situé en secteur inondable, les clôtures périphériques sont limitées et leurs « porosités » sont augmentés pour permettre aux eaux des éventuelles crues et décrues de rencontrer le minimum d'obstacle. L'objet est aussi d'empêcher la formation d'embâcles au droit des clôtures. Les dispositions suivantes sont prévues :		Aucune mesure de compensation nécessaire		



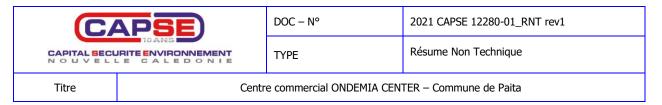
	MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi	
	déchets de repas et déchets de chantier divers), laitances de béton, Les eaux usées du fait de la présence des ouvriers sur le chantier contenant des matières organiques, des germes, des détergents et des graisses. Le risque de pollution chronique par égouttures d'hydrocarbures ou huiles est peu élevé au niveau des aires de circulation et de stationnement des engins. Cependant, un épandage d'hydrocarbures accidentel sur site n'est pas exclu (problème mécanique d'un engin, etc.). Le risque de pollution des eaux pluviales par des matières en suspension est moyennement élevé. En effet, le ruissellement des eaux pluviales sur les zones à nu ou sur les terrains remaniés peut entraîner une pollution solide, cependant, l'absence de forte pente sur le terrain limitera les phénomènes érosifs et donc la mise en suspension de matériaux. Des laitances en béton ou des résidus de bitume pourront également être déversés dans le milieu naturel si aucune gestion de ces déchets n'est prévue. De tels produits risqueraient d'impacter les écosystèmes récepteurs (cours d'eau). Les volumes d'eaux usées domestiques générées par les ouvriers ne sont pas estimables actuellement. La gestion des eaux se fera par la mise en place de noues drainantes qui se déverseront dans un bassin tampon, avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales public.		 En limite de la RT1 et de la rue du Frère Louis-Antonio : mis en place d'une clôture basse type rondin pour empêcher le passage des véhicules. Au droit des accès, des barrières amovibles de même nature seront installées. En limite foncière Nord : mise en place du clôture grillagée « grandes mailles » sur poteaux métalliques, Le long de la rivière Ondémia : pas de clôture. Mesures de réduction Des sanitaires de chantier seront mis sur site, Le stockage d'hydrocarbure est fortement déconseillé. S'il est obligatoire pour des raisons techniques, il se fera sur bac de rétention (capacité de rétention de 100% du volume), et à une distance minimum de 10m du cours d'eau, Les stockages de matériaux et outils ainsi que le stationnement des engins se feront en dehors de la zone inondable et à une distance minimum de 10m du cours d'eau; Les tas de produits bitumineux sont proscrits sur le chantier. Les nettoyages des bétonnières doivent être réalisés sur une zone délimitée avec une fosse de décantation équipée d'un géotextile. Aucun rejet de laitances de béton dans le milieu naturel n'est admis sur site (ou à proximité, dans la bande des 10m du cours d'eau). Des kits antipollution devront être présents dans chaque engin de chantier afin de contenir les éventuels épandages accidentels de matières dangereuses ou polluantes. Les entreprises participant à matières dangereuses ou polluantes. 			



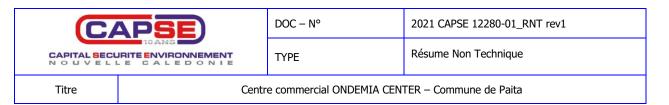
	MILIEU PHYSIQUE						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi		
	Exploitation: L'exploitation du centre commercial implique la gestion de différents types d'effluents: Les eaux pluviales de la toiture et des parkings L'imperméabilisation d'une partie de la zone entraînera une augmentation des débits en sortie de la parcelle. Les débits d'eaux de ruissellement sont calculés par un bureau d'études spécialisé en VRD pour préciser le dimensionnement des réseaux. Eaux usées domestiques: Les eaux grises (lavabos, éviers, éventuelles douches, etc.) et les eaux vannes (WC) Les eaux usées domestiques sont constituées essentiellement de matières organiques et azotées, de germes et matières fécales, de détergents et de graisses. En l'absence de traitement, le projet pourrait potentiellement rejeter environ 19 m³/j d'eaux usées dans le cours d'eau (Ondemia), ce qui correspond au débit journalier d'eau usée de 128 eqH. L'impact sur la qualité du cours d'eau serait significatif, en particulier lorsque le débit du cours d'eau est faible. L'exutoire 1 (au Nord-Est du projet) acheminera les eaux de ruissellement de la voirie Nord du projet et les eaux pluviales du parking du personnel situé au Nord-Est. L'exutoire 2 (au Sud-Est du projet) drainera les eaux usées traitées par la STEP, ainsi qu'une partie des eaux		la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits. Des fosses de décantation seront également prévues avant rejet des eaux de ruissellement dans le milieu naturel. Ces fosses permettent aux fines particules entraînées par les eaux de ruissellement de décanter avant le rejet des eaux pluviales dans le milieu récepteur. Des tranchées drainantes seront réalisées pour acheminer les eaux pluviales vers ces ouvrages de décantation. L'ensemble de ces ouvrages provisoires sera curé dès que de besoin pour assurer leur bon fonctionnement. D'une manière générale, aucune eau pluviale ne rejoindra le milieu naturel sans avoir transité vers un bassin de décantation. Les différents ouvrages provisoires cités précédemment seront retirés à la fin de la phase chantier, ou dès que leur présence ne sera plus nécessaire.				



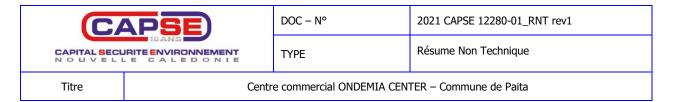
	MILIEU PHYSIQUE						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi		
	pluviales de toiture et de ruissellement (parking client situé au Sud du projet et voirie Sud).						
	La noue qui longe toute la bordure Sud du terrain et qui permet de drainer les eaux de pluies n'est pas correctement entretenue.						
Gestion des eaux			 Exploitation Eaux pluviales : D'une manière générale, l'évacuation des eaux pluviales du projet est conçue pour éviter le ruissellement des eaux sur la voirie. La voirie est pentée afin de permettre aux eaux d'être drainées par des fossés et être acheminées dans des regards. Les eaux de toiture sont directement rejetées dans le milieu naturel via ce réseau. Les eaux ayant ruisselées sur des aires de circulation sont traitées avant rejet dans le milieu par un débourbeur séparateur d'hydrocarbure (DSH) afin de retenir les hydrocarbures et boues. Le centre commercial comportera 1 DSH de capacité 25 l/s. Les dimensionnements du réseau d'eau pluviale et du DSH sont détaillés au sein du chapitre 2.4 Fonctionnement des réseaux. Eaux usées domestiques : Le réseau des eaux usées domestiques rejoint une station d'épuration d'une capacité de 130 EqH. 		Dans le cadre de la réglementation ICPE, la STEP étant classée à déclaration fera l'objet d'un suivi régulier selon la délibération de la rubrique 2753 relative aux ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées du 30 avril 2009.		



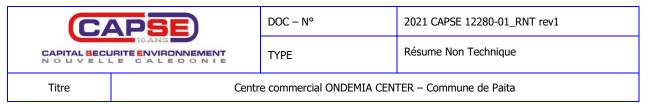
	MILIEU PHYSIQUE						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi		
			La station d'épuration étant soumise à déclaration ICPE un dossier de déclaration est déposé parallèlement à la présente étude d'impact. La création des exutoires au niveau du cours d'eau Ondémia a fait l'objet d'une Demande d'autorisation d'occupation du domaine publique fluvial (DAODPF) auprès de la DAVAR. Ces exutoires seront réalisés en accord avec la Mairie et la DAVAR. Des préconisations de la DAVAR seront prises en compte : - Chaque exutoire devra finir en sifflet, - Les enrochements de chaque exutoire doivent venir jusqu'au milieu du lit du cours d'eau, - La tête d'ouvrage doit être orientée dans le sens d'écoulement du cours d'eau, - L'ouvrage sera équipé d'un clapet anti-retour pour éviter les remontées du cours d'eau dans les réseaux.				
Topographie	Chantier (uniquement) Les incidences potentielles liées à la gestion des déblais et des remblais peuvent être, en toute théorie : - Entrave à l'écoulement des eaux, - Dispersion d'espèces de flore ou de faune envahissantes consécutive aux mouvements de terrain, - Lessivage des terrains, perte de la terre végétale, etc.		 Chantier (uniquement) La production d'un volume de déblais non prévu est évitée grâce aux études préliminaires (estimation du cubage de déblais à évacuer), qui permettent de prévoir et de chiffrer l'évacuation des déblais non réutilisés hors du site, Les opérations de déblaiement seront limitées au strict nécessaire, Les opérations de terrassement seront planifiées en dehors de la saison pluvieuse dans la mesure du possible, 		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire.		



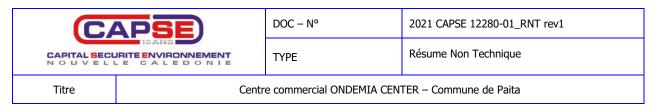
	MILIEU PHYSIQUE								
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi				
	L'ampleur de ces impacts dépend de : - L'importance des travaux de terrassement, - Des pentes concernées par ces remaniements, - De la sensibilité des sols à l'érosion.		 un assainissement soigné devra être réalisé avec la mise en place de cunettes et fossés pour canaliser les eaux de ruissellement et les renvoyer vers un exutoire, Les zones de stockage des matériaux seront délimitées et seront éloignées du cours d'eau, avec une distance minimum de 10m, Les zones mises à nu seront rapidement revêtues ou construites. Si cela n'est pas possible, elles seront compactées pour limiter la pollution de l'air (poussières) ou des eaux de ruissellement, Les travaux de terrassement seront contrôlés par un géotechnicien, Les déblais excédentaires (i.e. non réutilisés sur site) seront transférés vers un site adapté (ex : zone stockage de déchets inertes, Koutio-Kouéta), 						



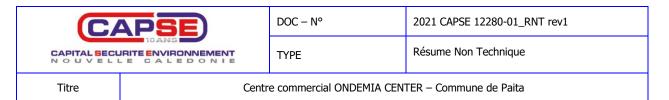
	MILIEU NATUREL							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
Espace naturel et Flore	Chantier Flore Les impacts attendus en phase chantier sont principalement liés au défrichement de la zone végétalisée, à la création de poussières lors de la phase de chantier se déposant sur la végétation environnante, à la création de phénomène d'érosion et de soutènement des berges du cours d'eau. Les défrichements impacteront majoritairement de la savane à niaoulis, formation végétale secondarisée largement dominante sur l'ensemble du site, mais également de la forêt rivulaire dégradée à dominance d'espèces envahissantes Les incidences indirectes des travaux sur la végétation : - Création de poussière, - Rejets d'effluents pollués lors de la phase chantier, - Érosion, - Mauvaise gestion des déchets. Faune Les mesures de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux », « Qualité de l'air » et « Topographie » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la végétation et donc la faune à proximité du site. Les impacts directs et indirects du projet sur le couvert végétal ont été étudiés et évalués dans le chapitre précédent. Les sources indirectes d'impacts sur les populations aviaires sont : - L'émission de bruit et de vibration ; - Les nuisances lumineuses ;		Chantier Flore - Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Topographie» permettront de limiter au maximum les impacts indirects. En termes de mesure de réduction, les limites des zones à défricher seront balisées avant tout travail de défrichement pour s'assurer de leur préservation. Afin de limiter la propagation d'espèces envahissantes, de manière préférentielle, les engins utilisés seront ceux dédiés au chantier pour la phase terrassement. Les engins de chantier resteront sur site durant la durée des travaux. Un arrosage des zones de travail par temps sec sera mis en place dès que de besoin pour limiter l'envol de poussières vers la flore jouxtant la zone de défrichement. Faune L'emprise du projet a été déterminée pour préserver au mieux les zones boisées (ex : minimisation du défrichement aux abords de l'Ondémia), en particulier les grands arbres qui jouent le rôle d'écran au voisinage. - Les mesures de réduction présentées dans les parties « qualité de l'air », « gestion des eaux » et « espaces naturels et flore » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la faune à proximité du site, - Les travaux seront interdits en période nocturne,		Les mesures compensatoires portent sur les surfaces suivantes définies ciaprès. Les formations végétales impactées par les défrichements liés aux voiries: - 5 071 m² de formations herbacées, - 435 m² de forêt rivulaire dégradée, - 566 m² de savane à niaoulis. Une surface totale de 677 m² doit être replantée selon le calcul des mesures compensatoires de l'OCMC. Le projet compte une surface totale d'espaces verts de 600 m² soit 88,62% de la surface de compensation imposée par le calcul OCMC. Certains végétaux (strates arborés et arbustives) seront supprimés ou conservés sur le foncier. Afin de compléter les 11,37% de surface à compenser qui reste, un nettoyage des espèces envahissantes au niveau des berges du cours d'eau sera programmé. De plus, un nettoyage des macrodéchets sera fait dès que cela			



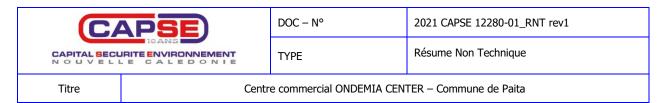
	MILIEU NATUREL							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
	- L'occupation de zones à proximité par l'Homme. Le site est déjà situé dans un environnement plus ou moins impacté par des activités anthropiques. La présence de la RT1 et des habitations à proximité est une source indirecte d'impacts sur la faune présente sur site.		 Les engins de chantier seront à minima conforme à la réglementation en vigueur en termes d'émissions sonores. Phase exploitation Les éclairages de la voierie seront orientés vers le bas ; Les types d'éclairage respectent les recommandations de la SCO. 		est nécessaire (après vérification visuelle) aux abords du centre commercial et notamment au niveau des abords de l'Ondémia.			
		1	MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
Occupation sol	 Chantier: Impacts liés au trafis, bruit, poussière, paysage seront traités dans les paragraphes spécifiques. Exploitation Le projet permet une utilité fonctionnelle du site et de développer économique la zone (création d'emploi, source de revenu, fréquentation de la zone, etc.). 		Chantier: Le chantier devra être maintenu propre avec des zones délimitées pour: - Le stockage des matériaux Le stockage des outils, - Le stockage des déchets, - Le nettoyage des outils (nettoyage des bétonnières au niveau d'une fosse équipée d'un géotextile). Si nécessaire, le chantier devra être sécurisé afin d'éviter tout acte de malveillance.		Aucune mesure prévue			



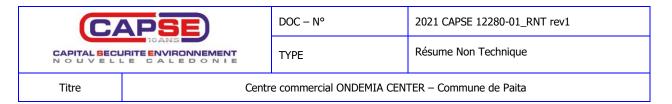
	MILIEU HUMAIN						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
			Une campagne de sensibilisation sera réalisée auprès des habitants actuels pour avertir du planning de chantier, présenter l'interlocuteur clé relai pendant le chantier pour toute demande d'information, présenter les mesures mises en place pour éviter et réduire les impacts pendant cette phase. Exploitation: Une campagne de communication auprès des habitants actuels à proximité du projet sera mise en œuvre pour indiquer les incidences du projet et son planning de développement. De même une campagne de communication auprès des nouveaux exploitants sera mise en place pour présenter les habitations autour du projet, les mesures mises en place sur site pour éviter ou réduire les impacts.				
Trafic routier	 Chantier Outre la présence des engins de chantier sur le site, les activités d'aménagement vont générer du trafic pour : l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction du projet, l'évacuation éventuelle des déblais excédentaires ou l'apport de remblais, l'évacuation des déchets, L'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures, Le déplacement des ouvriers. 		- Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité. - Des panneaux de signalisation indiquant le chantier (avec la référence du permis de construire) seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier. - Des autorisations de voirie seront demandées à la mairie de manière à optimiser le plan de circulation et les heures de circulation permises aux engins de chantier afin de limiter la gêne		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée		



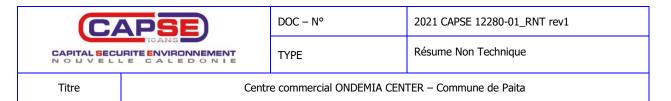
	MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
	L'accès au chantier sera réglementé pendant les travaux. Les engins de chantier resteront sur site durant la période de travaux. Toutefois le trafic routier généré par le chantier est susceptible de générer des nuisances liées à l'encombrement de la voie de circulation aux abords du site (entrées et sorties de chantier) du côté du de la rue du frère Louis-Antonio.		sur les autres usagers. Les engins de chantier resteront sur site durant la période des travaux.					
	Exploitation L'implantation du centre commercial et donc la venue du personnel et des clients entrainera une augmentation du trafic routier, notamment aux heures de pointe correspondant aux horaires d'entrée et de sortie des bureaux (entre 6h et 8h et entre 16h et 17h, particulièrement marqué en période scolaire). D'autre part la présence de commerces entrainera également une augmentation de la fréquentation par le public (saturation des parkings et stationnements anarchiques dans la rue voisine, traversée de piétons sur la RT1.		Exploitation Le centre commercial comptabilise 82 places de stationnement sur le parking clients et 15 places de stationnement pour le personnel. Un accès par la rue du frère Louis-Antonio permettra un accès fluide au centre commercial depuis la RT1. Les voies d'accès principales sont dimensionnées de manière à pouvoir accueillir le flux attendu.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée			



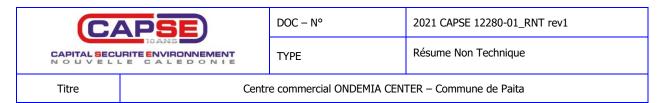
	MILIEU HUMAIN						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur	Chantier Sources sonores: - Engins de chantier, - Véhicules lourds, - Outils de chantier différents chocs de matériaux (chocs métalliques, etc.) Lumineuses: - Pas de travaux de nuit Exploitation Sonores: - Les allées et venues des véhicules du personnel et de la clientèle, - Les véhicules de livraison. En ce qui concerne la période d'exploitation du centre commercial, les niveaux sonores des moteurs émis par les		Chantier Les nuisances sonores sont inhérentes aux travaux de terrassement et de construction. Elles ne peuvent pas être évitées. - Les entreprises travaillant sur le chantier respecteront les horaires de travail réglementaires, à savoir : du lundi au vendredi entre 6h et 18h, avec cessation des travaux bruyants entre 11h30 et 13h30, le samedi entre 7h et 11h. - Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques); - Les travaux ne se feront pas de nuit autant que possible. - La cessation des travaux bruyants le midi permettra d'éviter des nuisances trop importantes sur le restaurant présent à proximité. - Les déchets ménagers devront faire l'objet d'une bonne gestion afin de ne pas être abandonnés n'importe où et être source d'odeur. Exploitation - Mise en place d'éclairages économiques et adaptés (tournés vers le sol) pour éviter la pollution lumineuse, - Mise en place dans la mesure du possible d'éclairages avec détection de présence dans certaines zones,		Aucune mesure compensatoire ou de suivi envisagée.		



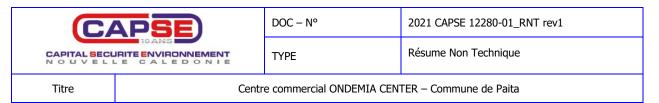
	MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
	véhicules légers (personnel et visiteurs) sont en général compris entre 74 dB(A) et 80 dB(A). Concernant l'augmentation de la circulation, compte tenu du trafic d'ores et déjà existant dans sur la RT1, l'augmentation du trafic ne sera pas significative, néanmoins les véhicules circuleront à vitesse réduite aux abords et à l'intérieur du centre commercial. Odeurs Les sources d'odeur potentielles liées à la construction du centre commercial sont : - Les odeurs issues de la station d'épuration Le fonctionnement de la station d'épuration peut, en théorie, être à l'origine de dégagement d'odeurs susceptibles de gêner le voisinage. En règle générale, les problèmes de nuisances olfactives dans le cas du traitement des eaux résiduaires, apparaissent souvent dans le cas d'ouvrages mal conçus, sous-dimensionnés ou mal entretenus. - Les odeurs liées à la préparation de nourriture pour le food court Le centre commercial sera équipé de système de hotte d'aspiration avec traitement de l'air pour limiter les nuisances vis-à-vis du voisinage. - Une mauvaise gestion des déchets Le centre commercial sera équipé d'un broyeur de déchets permettant de réduire les quantités et limiter les nuisances.		 Réduction de l'intensité lumineuse des enseignes commerciales, Bonne gestion des déchets, Entretien régulier de la STEP par une entreprise spécialisée. 					



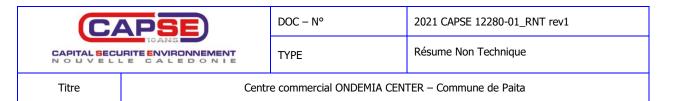
MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
	Nuisances lumineuses En phase d'exploitation, une attention particulière devra être apportée aux éclairages. Les éclairages seront adaptés et la source de lumière dirigée vers le sol pour réduire la pollution lumineuse. L'installation d'enseignes lumineuses pour indiquer la présence des magasins est inévitable mais l'intensité lumineuse pourra être réduite. Il n'y aura pas d'émissions significatives de vibrations, ni de champ magnétique.						
Paysage	Chantier et exploitation - Les travaux de chantier engendreront des nuisances visuelles temporaires, le chantier n'étant que très peu visible depuis la R.T.1. Les habitations à proximité seront les plus impactées par la vue du chantier		Chantier: L'impact paysager est inhérent à la construction du projet. Il est possible d'atténuer l'impact paysager dû au chantier grâce à plusieurs mesures d'organisation du chantier: - Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon); - Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectés; - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée. Une campagne de communication auprès des habitants actuels à proximité du projet sera mise en œuvre pour indiquer les incidences du projet et son planning de développement. Exploitation: L'impact paysager est inhérent au projet. Le projet permettra de créer un lieu de rassemblement et		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée		



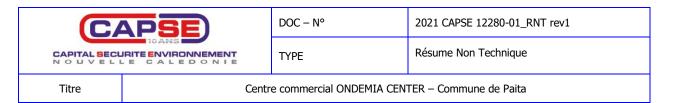
MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
			d'échange sur la zone du food court. Les aménagements de l'espace public réalisés permettront de rendre la zone attractive. Les abords du centre commercial seront végétalisés et la zone parking sera engazonnée et arborée. La zone végétale au bord du cours sera conservée afin de rendre disponible la coulée verte pour les usagers.				
Gestion des ressources	Chantier: Ressource eau L'eau sera utilisée en phase chantier principalement pour l'arrosage des zones à nu et pour la fabrication du béton. La consommation n'est pas prévisible à l'heure actuelle. Ressource énergétique En phase chantier, la principale source énergétique sera le gazole, pour les engins, véhicules, groupes électrogènes La consommation énergétique en phase chantier n'est pas évaluable. Exploitation: Ressource eau La consommation d'eau potable est une consommation modérée, même si la ressource en eau présente une grande disponibilité sur le Grand Nouméa (plusieurs sources d'approvisionnement disponibles). Le projet se connecte au réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville directement sur la RT1.		Chantier: Ressource en eau La consommation d'eau sur le chantier est inhérente aux travaux. D'une manière générale, les entreprises seront sensibilisées à une utilisation raisonnée et modérée de la ressource en eau. Ressource énergétique Aucune mesure particulière n'est envisageable, si ce n'est le bon entretien des engins et du matériel, permettant de limiter la consommation de gazole. Exploitation: Ressource en eau La consommation d'eau sur le centre commercial est inhérente à son exploitation. D'une manière générale, les employés seront sensibilisés à une utilisation raisonnée et modérée de la ressource en eau.		Aucune mesure compensatoire ou de suivi envisagée.		



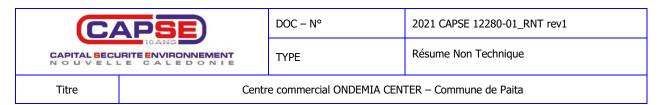
	MILIEU HUMAIN						
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi		
	Ressource énergétique En phase exploitation, l'ensemble des installations seront électriques, et consommeront l'énergie du réseau électrique passant à proximité.		Ressource énergétique Le projet sera raccordé au réseau public. Des dispositifs permettant de limiter les consommations électriques seront mis en place (éclairage basse consommation, détecteurs de lumière). De plus, le projet a été conçu pour permettre au maximum un éclairage naturel de l'ensemble des installations, limitant donc les besoins d'éclairage la journée.				
Gestion des déchets	Chantier Les travaux seront à l'origine des déchets suivants : Déchets inertes Déblais, Enrobés bitumineux, Bordures de trottoir Résidus du curage des bassins de décantation et de laitance à béton, Plâtres, chutes de buses béton, résidus de béton, Carrelages, laine de verre, briques Déchets Non Dangereux Déchets verts, Déchets d'emballage non souillés, Chutes de plastiques, PVC, Métaux Déchets dangereux Solvants/peintures,		Chantier: En phase chantier, un plan de gestion des déchets devra être mis en place afin de garantir la propreté du site et d'éviter la pollution du milieu récepteur. D'une manière générale, lors de la phase chantier il faudra: - Ne pas brûler de déchets sur site; - Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux; - Organiser des opérations de nettoyage du chantier (ramassage des déchets d'envols); - Tenir la voie publique en état de propreté, - Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier. On pensera notamment à des bennes destinées à la récupération: - Des déchets métalliques; - Des déchets ménagers; - Des déchets banals;		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée		



	MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
	 Déchets d'emballage et chiffons souillés, Joints, colles, Bois traités, Huiles usagées, batteries, Exploitation: Déchets inertes Aucun Déchets Non Dangereux Déchets verts, Papiers/cartons, Boues de la station d'épuration, Huiles/graisses alimentaires provenant des bacs à graisse Déchets d'emballage non souillés Déchets dangereux Piles et batteries usées Boues des débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures Ampoules, néons 		Des déchets industriels spéciaux. Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents. Les mesures ci-dessous seront mises en place pour chaque type de déchet : Déchets inertes : Dès que cela est possible, les déblais seront utilisés comme remblais sur site. Les autres déchets inertes seront transférés soit à la zone d'endigage de Koutio-Kouéta, soit dans une déchetterie réglementée. Déchets non dangereux Les déchets métalliques pourront être récupérés par des ferrailleurs (par exemple par EMC, ECOTRANS, ROBEX, etc.) pour revalorisation. Les plastiques peuvent être collectés et exportés pour revalorisation (par exemple par ECOTRANS ou la SAEML Mont-Dore Environnement). Les déchets verts ou déchets de bois non traités pourront être broyés sur site puis évacués vers un centre d'enfouissement ou utilisés comme engrais (à condition que le site d'accueil ne soit pas sensible aux espèces exotiques envahissantes). Déchets dangereux : Les déchets dangereux peuvent être récupérés pour être traités. Pour exemple, les accumulateurs usagés ou les huiles lubrifiantes					



	MILIEU HUMAIN							
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi			
			usagées peuvent être collectées et traitées par l'organisme TRECODEC. Les autres déchets dangereux seront collectés dans des bennes étanches et seront évacués vers une filière de traitement appropriée pour éviter tout risque de pollution chimique ou microbiologique du terrain et du milieu environnant. Exploitation: En phase d'exploitation, le centre commercial disposera de différents points de collecte des déchets: Des bennes dans la zone de réserve du supermarché, permettant de récupérer l'ensemble des déchets d'emballage des produits arrivant sur site; Des poubelles situées dans les zones de préparation du supermarché ou food court, permettant de récupérer les déchets alimentaires ou ménagers (notamment les emballages); Des grandes poubelles sur la façade ouest du bâtiment, dans la zone technique, ou chaque commerçant pourra décharger ses poubelles; Dans le food court: des poubelles seront mises en place pour collecter les différents déchets des visiteurs. Celles-ci seront vidées dès que besoin dans les grandes poubelles suscitées; Des poubelles pour les piles usagées et les bouchons en plastique pourront également être mises en place, par exemple à l'entrée du					



MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
			supermarché, pour permettre au public de déposer ces déchets valorisables. Lors de l'entretien des espaces verts, l'entreprise en charge de l'entretien devra emporter avec elle les déchets verts afin d'en disposer dans une filière adaptée. Les boues de la station d'épuration seront pompées puis évacuées par une entreprise spécialisée dès que nécessaire. Il en est de même des déchets des débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures et des bacs à graisse.		



	CAPSE 12280-01_RNT rev1
TYPE Résu	me Non Technique

Centre commercial ONDEMIA CENTER - Commune de Paita

4 COÛTS DES MESURES

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)				
Location de bennes pour les déchets ménagers	3850 CFP/mois				
Mouvements et traitement	2700 CFP/mois				
	Location: 12 000 CFP/mois par unité				
Sanitaires de chantier	Vidange: 7500 CFP/intervention (vidange et				
	traitement des déchets hors déplacement)				
Station d'épuration	Coût annuel de fonctionnement : Non connu				
	Estimation coûts de plantation (600 plants forêt				
Mesures compensatoires	sèche) ≈ 900 000 CFP (≈1500 F le plan avec hydro				
	rétenteur)				